

CENSURE ET ELECTIONS FEDERALES DELOYALES

Les candidats de la pègre suisse se font élire au Conseil national en appliquant le proverbe : « **ON PEUT TOUT SONDER SAUF LE SILENCE D'UN HOMME** ».

Leur stratégie de campagne électorale est de ne pas entrer en matière sur les sujets ou les questions qui montrent qu'ils violent les droits fondamentaux constitutionnels. **Leur tactique est d'observer le silence sur leurs agissements liés à la violation des droits fondamentaux constitutionnels.**

Les candidats, Maîtres de la pègre, peuvent bénéficier **en plus de la destruction de l'information qui les concerne avec des méthodes de censure qui font frémir !**

Révéler ces méthodes de censure, c'est aussi attester que certains candidats sont élus de manière déloyale.

Sohn von Tell

EXEMPLE :

Voici deux méthodes de censure qui font frémir. Elles concernent l'élection de Me Philippe BAUER, candidat du PLR au Conseil national. S'il veut être élu de manière loyale, il devrait s'expliquer !

1) La méthode qui consiste à censurer le site internet qui décrit ses agissements sans se faire connaître

Celui qui tape l'URL : « www.doublefaces.net » va découvrir que toute l'information relative à ce site a disparu d'Internet.

Il faut savoir que l'hébergeur a résilié le contrat d'hébergement suite à des pressions occultes dont les auteurs n'ont pas le courage de se faire connaître. Surtout, il faut souligner que ces auteurs n'ont pas demandé le droit de réponse ! L'information présentée sur le site n'a pas été contestée !

2) La méthode qui consiste à censurer l'information en piratant l'ordinateur qui la détient et en effaçant son disque dur pour le rendre inutilisable

L'ordinateur, qui a servi à rédiger les deux courriers ¹d2542 et ²d2543 aux deux Présidents du PLR, est protégé par l'un des meilleurs programmes de protection du marché. Lors de la rédaction de ces courriers, le système de protection a annoncé la découverte d'une vulnérabilité critique. Il a dit qu'il la corrigeait. Après l'avoir corrigée, il a redémarré l'ordinateur. A l'écran est apparu le message diabolique qui a dû réjouir tous les membres de la pègre :

« L'effacement du disque dur a démarré..... »

Ce n'était pas de l'Humour noir, tous les programmes et toutes les données avec ces deux courriers ont été détruits...techniquement, c'est magnifique,..... sur le plan éthique, c'est crapuleux !

Pour les défenseurs des droits fondamentaux constitutionnels, il y a deux questions qui se posent :

(a) Qui a fait censurer le site www.doublefaces.net et cela dans quel but ?

(b) Qui a mandaté des pirates informatiques pour censurer l'information de cet ordinateur et ont-ils utilisé une faille informatique des systèmes de surveillance de la Confédération ?

En tous les cas, il faut observer que ces méthodes de censure ne permettent pas d'avoir des élections loyales au Parlement avec des candidats qui observent le silence !

¹ Pièce d2542 : http://www.swisstribune.org/doc/d2542_151010DE_PM.pdf

² Pièce d2543 : http://www.swisstribune.org/doc/d2543_151010DE_DH.pdf